

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 154

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 334, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« par les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a souhaité ajouter à l'article 11 la possibilité, pour le comité de surveillance, de demander la réalisation de missions de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances. Toutefois, la rédaction retenue laisse penser que le comité peut directement demander à des inspecteurs de réaliser des missions.

Cet amendement propose de modifier la rédaction actuelle afin qu'il soit clair que la demande est adressée par le comité aux ministres, qui ne doivent pas être dessaisis de leur pouvoir de commanditaire in fine.